

Première Commission a adopté par acclamation le texte en question, qui a obtenu l'approbation unanime de l'Assemblée générale, le 17 octobre.

La Commission a ensuite entrepris l'examen du premier point de son ordre du jour: l'urgence de la suspension des essais nucléaires et thermonucléaires. A l'appui de la proposition, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait observer, le 18 octobre:

L'interdiction partielle des essais nucléaires (décidée peu auparavant) est particulièrement importante. Elle vaut au monde une nouvelle assurance que les retombées radio-actives ne mettront plus en danger la santé des générations actuelles et futures — assurance qui, en soi, est d'une grande valeur humaine. Elle indique aussi que les grandes puissances ont accepté de mettre fin au perfectionnement illimité d'armes de plus en plus destructives. . . Nous sommes donc heureux d'apprendre que les puissances nucléaires, comme le souligne le préambule de l'interdiction partielle des essais, continueront résolument à rechercher un accord sur l'arrêt des essais souterrains.

L'opposition générale des États membres à la poursuite des essais nucléaires a pris la forme d'un projet de résolution présenté par trente États. Ce projet invitait tous les États à adhérer au traité d'interdiction des essais nucléaires et priait le Comité du désarmement qui siège à Genève de continuer sans relâche ses négociations pour obtenir la cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires. Le 31 octobre, le projet a été adopté par 97 voix (dont celle du Canada), contre une. Il y a eu trois abstentions.

La Commission a consacré les quatorze réunions suivantes à la question du désarmement général et complet. Le débat sur ce point s'est terminé le 15 novembre lorsque la Commission a approuvé à l'unanimité un projet de résolution présenté par quarante-sept pays et demandant au Comité des Dix-Huit *a)* de reprendre ses négociations avec détermination et énergie et *b)* d'examiner d'urgence les différentes mesures connexes qui offrent les promesses d'un accord rapide.

Dans un exposé qu'il a fait plus tôt le 18 octobre devant la Commission, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a proposé, relativement à ces mesures connexes, que le Comité des Dix-Huit étudie à titre prioritaire les moyens de réduire les risques d'attaque par surprise, par exemple l'établissement de postes d'observation au sol, les mesures à prendre pour contrôler la diffusion des armes nucléaires, les mesures concrètes de désarmement, les négociations pouvant mener à un accord d'interdiction générale des essais.

Pour faire suite aux paroles de M. Martin, le représentant du Canada à la Première Commission, le général E. L. M. Burns, a ajouté, dans son intervention du 29 octobre, que l'interdiction partielle des essais nucléaires, la ligne directe de communication entre Moscou et Washington et l'interdiction des armes nucléaires dans l'espace cosmique constituent une réponse à ceux qui se demandent quel progrès a accompli le Comité sur le désarmement. Mais le but le plus important de ce Comité reste le désarmement général et complet. Bien qu'évidemment aucun accord n'ait été conclu sur la diminution des armes nucléaires, sans parler de leur élimination définitive, il ne faut pas en conclure que les discussions de Genève ont été vaines et inutiles. Dans les principaux domaines du désarme-